

La Caisse des écoles publiques de Trélazé



Vous souhaitez soutenir l'école publique et œuvrer au dynamisme des établissements de Trélazé que vous soyez parent d'élève ou non ?

Adhérez à la Caisse des écoles



Elle est animée par un Comité regroupant : élus municipaux, représentants de l'Éducation Nationale et adhérents élus.



Elle administre un budget composé de la subvention municipale et des cotisations de ses adhérents.



Elle finance le fonctionnement courant des écoles publiques de Trélazé, mais aussi les actions pédagogiques proposées par les enseignants (sorties culturelles, classes transplantées, projets divers...).

ADHÉRER

POUR



remplir le bulletin d'adhésion ci-dessous



le remettre sous enveloppe à l'enseignant de votre enfant, accompagné de votre cotisation (en espèces, ou par chèque libellé à l'ordre de la Caisse des écoles publiques de Trélazé), ou le remettre en Mairie (Service Éducation).

Bulletin d'adhésion - Caisse des écoles publiques de Trélazé

Également téléchargeable sur le site internet de la ville www.trelaze.fr

- Année scolaire 2023/2024 -

L'adhésion n'entraîne aucune obligation pour les adhérents ; elle traduit votre soutien aux écoles publiques

Le montant minimum de la cotisation est fixé à 3 €

1. Renseignements concernant l'adhérent

Nom et prénom

Adresse

Courriel

2. Avez-vous des enfants scolarisés à Trélazé ?

Oui ☐ Établissement(s) fréquenté(s)

Non ☐

Somme versée :€
Minimum 3 €

Mode de versement : Espèce



Chèque



(à l'ordre de la Caisse
des écoles publiques de Trélazé)

Date

Signature :

Bulletin à rendre complété et accompagné du règlement à :

- l'enseignant de votre enfant

ou - à l'Hôtel de Ville, Place Olivier Thuau 49 800 Trélazé